

Conseil de Paris

Séance des 2 et 3 Février 2009

Vœu présenté par Vincent Roger et les élus du groupe UMPPA relatif à l'église Saint-Paul-Saint-Louis .

Considérant que le ravalement et les travaux d'entretien de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, auraient du être effectués depuis de nombreuses années ;

Considérant que devant l'urgence de la fragilité actuelle de cet l'édifice religieux, la façade en calcaire tendre de Saint-Leu est particulièrement sensible aux altérations dues à la pollution et au ruissellement de la pluie et que la chute de pierres, le 5 février 2008, a entraîné à la demande de la Préfecture de police, un signalement de péril en sens de l'article L511-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que le principe de ravalement de la façade et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant ont été votés, à l'unanimité, par le conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement lors de sa séance du 10 juin 2008 ;

Considérant que le Conseil de Paris, lors de sa séance des 16 et 17 juin a autorisé le Maire de Paris à signer ce marché.

Vincent Roger et les élus du groupe UMPPA émettent le vœu :

- **que le Maire de Paris s'engage à faire effectuer les travaux nécessaires au cours de l'année 2009.**